

JE PRÉPARE MA MAISON AUX INONDATIONS AVEC LE DIAGNOSTIC

Pour réduire les dégâts causés par une inondation sur mon logement, je réalise un **diagnostic de réduction de vulnérabilité aux inondations** !

UN DIAGNOSTIC POUR QUOI FAIRE ?



Evaluer la vulnérabilité de mon bâti



Rendre plus résilient mon bien



Faire financer mes travaux

UN DIAGNOSTIC POUR QUI ?

- ✓ J'habite sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.
- ✓ Mon habitation est en zone inondable.



COMMENT FAIRE UN DIAGNOSTIC ?

Je réalise un diagnostic **avec Aud'alabri**

Le SMMAR EPTB Aude réalise de **A à Z mon diagnostic de réduction de vulnérabilité** et m'accompagne dans le **montage du dossier de subvention** (je contacte audalabri@smmar.fr pour savoir si je suis éligible).

ou

Je fais un **autodiagnostic**

J'identifie les zones à enjeux dans mon habitation de manière **rapide et autonome** avec l'autodiagnostic fourni par la préfecture. Ma commune peut m'accompagner dans la réalisation de mon autodiagnostic.



JE M'INFORME SUR LES RISQUES, LE PREMIER PAS VERS LA PROTECTION !

Pour mieux me protéger il est primordial de mieux connaître les risques près de chez moi :

- Le risque inondable sur smmarphone.smmar.fr
 - Les risques majeurs sur georisques.gouv.fr
- 

J'ÉVALUE LA VULNÉRABILITÉ DE MON LOGEMENT AVEC L'AUTODIAGNOSTIC !

L'autodiagnostic : la solution rapide pour évaluer la vulnérabilité de mon logement face au risque inondation !

L'AUTODIAGNOSTIC KÉSAKO ?

L'autodiagnostic de vulnérabilité face à une inondation de mon bien est un document à remplir par mes soins :

ETAPE 1 : JE ME MUNIS DU GUIDE

Pour réaliser l'auto-diagnostic, je télécharge le guide mis à disposition par la préfecture (aude.gouv.fr / herault.gouv.fr).

ETAPE 2 : JE M'INFORME

Pour répondre au mieux à l'ensemble des rubriques de l'autodiagnostic je m'informe sur les hauteurs d'eau de mon bâti sur swll.to/carto2geo-ide.

ETAPE 3 : FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Une fois mon autodiagnostic réalisé, je fais une demande de subvention auprès de la Direction Départementale Territoires et de la Mer (DDTM) sur le site de la préfecture (aude.gouv.fr / herault.gouv.fr).

LES GRANDES ÉTAPES DE L'AUTODIAGNOSTIC



Je fais mon autodiagnostic



Je demande la subvention



Je définis les travaux à réaliser



Je reçois mon arrêté de subvention



Je fais la demande de devis



Je réalise mes travaux

©SMMAR EPTB Aude 2022

JE M'INFORME SUR LE RISQUE

En mairie

Je découvre toutes les informations sur ma commune (PPRI, PPRL, PCS, DICRIM...)

SMMAR EPTB Aude

smmar.org /
audalabri@smmar.fr

DDTM

aude.gouv.fr / herault.gouv.fr